



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 22 avril 2015 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de Coteau-du-Lac, Guy Jasmin, le maire d'Hudson, Ed Prévost, le maire des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse des Coteaux, Denise Godin Dostie, le maire de L'Île-Cadieux, Paul Herrbach, le maire de L'Île-Perrot, Marc Roy, la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, le maire de Saint-Clet, Daniel Beaupré, la mairesse de Sainte-Justine-de-Newton, Gisèle Fournier, la maire de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le maire de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le représentant de Très-Saint-Rédempteur, Alexandre Zalac, le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs le directeur général, Guy-Lin Beaudoin, le greffier, David Morin, le conseiller en communication, Simon Richard et madame la directrice générale adjointe, Mylène Blais.

Est absent, le maire de Pointe-Fortune, Jean-Pierre Daoust.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et constate qu'il y a quorum.

15-04-22-01

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'ouvrir** la séance à 19 h 37.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-04-22-02

Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour en ajoutant les points 16.5. « Kiosque tourisme à L'Île-Perrot », 17.3. « Comité d'insalubrité morbide », 17.4. « Fonds de voirie régional », 17.5. « Projet partenariat public-privé », 17.6. « Grande Boucle » et 17.7. « Saint-Lazare au galop ».

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur le directeur général fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2015 : ADOPTION

15-04-22-03

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 25 février 2015 tel que présenté.

Proposition adoptée.

3.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MARS 2015 : ADOPTION

15-04-22-04

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Denise Godin Dostie** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 10 mars 2015 tel que présenté.

Proposition adoptée.



4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1 PRÉSENTATION DES RÉALISATIONS 2014

Monsieur Simon Richard présente le document des Réalisations 2014 et un exemplaire est distribué à chaque membre du conseil. Monsieur le directeur général souligne le travail de Natalie Lebrun, secrétaire à la MRC, dans la réalisation de ce document.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

5.1 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 9 FÉVRIER 2015 : DÉPÔT

Monsieur le directeur général fait le dépôt du compte rendu. Monsieur Marc Roy mentionne que l'entente dans le cadre du projet « Les anges des parcs » pour la saison 2015 sera signée la semaine prochaine, dès que nous aurons reçu les états financiers de l'organisme. Il mentionne également que les rencontres du sous-comité du Plan d'organisation des ressources policières (PORP) reprendront sous peu lorsque madame Ginette Séguin nous reviendra à la suite des changements organisationnels à la Sureté du Québec. Il explique le programme « Échec aux crimes » aux membres du conseil et recommande d'en faire la promotion. Il termine en mentionnant que seulement 8 municipalités ou villes ont répondu à la demande concernant les priorités 2015-2016 en lien avec les services de la Sureté du Québec et qu'il serait intéressant que la participation soit plus importante l'an prochain.

5.2 COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES DU 14 AVRIL 2015 : ADOPTION

15-04-22-05

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par monsieur **Robert Grimaudo** et résolu **d'adopter** le compte rendu de la réunion du comité des ressources humaines du 14 avril 2015.

Proposition adoptée.

5.3 COMPTE RENDU DE LA TABLE TERRITORIALE SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE DU 16 AVRIL 2015 : ADOPTION

Monsieur Raymond Larouche informe les membres du conseil au sujet du projet Biblio Aidant qui se veut un programme qui permet aux personnes à faible revenu d'avoir accès à des activités de loisirs gratuitement. Il ajoute que la table recommande au conseil la création d'un sous-comité de travail en saines habitudes de vie qui serait composé plusieurs acteurs provenant entre autres du CSSS, du CLD, de la MRC et de divers organismes de la région. L'objectif de ce sous-comité sera de promouvoir les saines habitudes de vie.

15-04-22-06

Il est proposé par madame **Denise Godin Dostie**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'adopter** le compte rendu de la Table territoriale sur la politique de développement social durable du 16 avril 2015 et d'autoriser la création d'un sous-comité de travail en saines habitudes de vie.

Proposition adoptée.

5.4 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 4 FÉVRIER 2015 DU COMITÉ SUR LA POLITIQUE DE LA RURALITÉ : ADOPTION

Madame Aline Guillotte explique le compte rendu qui inclut, pour adoption, les modifications proposées à la Politique de financement du Pacte rural 3 ainsi qu'une proposition de solliciter le prochain appel de projets du Pacte rural afin d'assumer une partie des frais de production et de diffusion d'un document promotionnel ayant pour but de faire valoir les projets soutenus lors du Pacte rural 2.

15-04-22-07

Il est proposé par madame **Danie Deschênes**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **d'adopter** le compte rendu de la rencontre du 4 février 2015 du comité sur la politique de la ruralité.

Proposition adoptée.



**Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges**

**5.5 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 31 MARS 2015 DU COMITÉ SUR LA
POLITIQUE DE LA RURALITÉ : DÉPÔT**

Monsieur le directeur général dépose le compte rendu du comité.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

**6.1.1 LISTES APPROUVÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF DES COMPTES
PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS**

15-04-22-08

Il est proposé par madame **Gisèle Fournier**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'adopter** la liste MRC 15-04-22.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 15-04-22, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

7. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

9.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

**11.1.1 CHANGEMENT DE SIGNATAIRE POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION
AU MINISTÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – SAMUEL
PÉPIN : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-10-08-10 du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges qui autorise, madame Élise Phoenix, agente d'intervention aux cours d'eau de la MRC, à signer la demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la MRC dans le cadre des travaux à effectuer sur le cours d'eau Dempsey;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE madame Élise Phoenix est présentement en congé de maternité;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Samuel Pépin a été nommé à titre d'agent d'intervention aux cours d'eau en remplacement de madame Élise Phoenix;

POUR CES MOTIFS,

15-04-22-09

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **d'autoriser** monsieur Samuel Pépin à signer ladite demande d'autorisation.

Proposition adoptée.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.2.1 LEVÉE DE CONTENEUR CARTON – ÉCOCENTRE : OCTROI D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT que le carton est accepté à l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé au 2800, rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion ainsi qu'au Centre d'action bénévole L'Actuel situé au 88, rue Adèle à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Rebutts Solides Canadiens du Groupe TIRU datée du 16 avril 2015 pour la période du 23 avril 2015 au 31 mars 2016 au montant de :

- trente-cinq dollars (35 \$) par mois, par conteneur de 8 vg³ pour la location;
- vingt-cinq dollars (25 \$) par collecte par conteneur pour les deux premières collectes hebdomadaires;
- cinquante dollars (50 \$) pour une troisième collecte hebdomadaire supplémentaire;

CONSIDÉRANT que le prix payé sera déterminé en fonction du nombre réel de collectes et de conteneurs;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

15-04-22-10

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'octroyer** un contrat à l'entreprise Rebutts Solides Canadiens d'un montant maximum de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (24 999 \$) toutes taxes incluses, pour la fourniture de quatre conteneurs, la collecte, le transport et la valorisation du carton de l'écocentre et au Centre d'action bénévole L'Actuel en fonction du nombre réel de collectes pour la période du 23 avril 2015 au 31 mars 2016 et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

11.2.2 VALORISATION DES MATIÈRES GRANULAIRES – ÉCOCENTRE : OCTROI D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT les opérations de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé au 2800, rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Pavages Vaudreuil ltée datée du 20 mars 2015 d'un montant de quatre-vingt-quatre dollars (84 \$) par conteneur de vingt (20) verges³ pour la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé sera déterminé en fonction de la quantité réelle valorisée;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

POUR CES MOTIFS,

15-04-22-11

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'octroyer** un contrat à l'entreprise Pavages Vaudreuil ltée d'un maximum de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (24 995 \$) taxes incluses pour la



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

valorisation des matières granulaires (béton, asphalte, brique, sable et pierre) en fonction de la quantité réelle amassée et valorisée à l'écocentre pour la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016 et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

11.2.3 PNEUS CONFORMES ET DÉJANTAGE MOBILE – ÉCOCENTRE : OCTROI D'UN CONTRAT

Monsieur le préfet dénonce son conflit d'intérêts dans ce dossier en vertu du *Code civil du Québec*, il quitte son siège pour ce point et est remplacé par le préfet suppléant.

CONSIDÉRANT les opérations de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé au 2800, rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Pneu résidentiel du 16 mars 2015 au taux de trente-deux dollars (32 \$) par appel pour le service mobile autonome en électricité et en air comprimé pour le déjantage de pneus sur le site de l'écocentre pour la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Pneu résidentiel du 16 mars 2015 au taux de trois dollars et soixante-quinze cents (3,75 \$) par pneu déjanté;

CONSIDÉRANT QUE le prix payé sera déterminé en fonction de la quantité réelle de pneus déjantés sur place;

CONSIDÉRANT QUE les pneus conformes laissés sur place seront pris en charge, sans frais, par le programme « Responsabilité élargie » des producteurs de RECYC-Québec et que les jantes laissées sur place seront disposées dans le conteneur prévu à cet effet afin d'être valorisées;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

POUR CES MOTIFS,

15-04-22-12

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'octroyer** un contrat à l'entreprise Pneu résidentiel d'un maximum de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze (24 995 \$) taxes incluses pour le service sur appel de déjantage de pneus, en fonction de la quantité réelle de pneus déjantés sur le site de l'écocentre, pour la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016 et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

11.2.4 PNEUS HORS NORMES – ÉCOCENTRE : OCTROI D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT les opérations de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé au 2800, rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Recyclage P. A. Ste-Anne inc. du 16 mars 2015 au taux de :

- cinquante dollars (50 \$) par pesée de conteneur acheminé au 123, Rang Sainte-Claire à Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) pour la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016;
- deux cent vingt-cinq dollars (225 \$) par tonne métrique de pneus hors-normes déjantés en vue d'être valorisés pour la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016;
- deux cent cinquante dollars (250 \$) par tonne métrique de pneus hors normes jantés en vue d'être valorisés pour la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE le prix payé sera déterminé en fonction de la quantité réelle de conteneurs pesés et de tonnes métriques de pneus valorisés;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

POUR CES MOTIFS,

15-04-22-13

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'octroyer** un contrat à l'entreprise Recyclage P. A. Ste-Anne inc. d'un maximum de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (24 995 \$) taxes incluses pour la valorisation des pneus hors normes en fonction de la quantité réelle de conteneurs pesés ainsi que de la quantité réelle de pneus valorisés pour la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016 et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

11.2.5 MÉTAUX FERREUX ET NON FERREUX – ÉCOCENTRE : OCTROI D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT les opérations de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé au 2800, rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Coteau Métal inc. du 17 mars 2015 pour la fourniture d'un conteneur de quarante (40) verges³, la collecte et le transport des métaux ferreux et non ferreux pour la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016;

CONSIDÉRANT l'achat par Coteau Métal inc. de métaux recueillis à l'écocentre, incluant leur mise en marché, pour la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016;

CONSIDÉRANT qu'en date du 17 mars 2015, le prix des matières sur le marché boursier s'établit à :

- cent dix dollars (110 \$) par tonne métrique pour le fer mixte;
- trois dollars et cinq cents (3,05 \$) par livre pour le cuivre no 1;
- deux dollars et soixante-quinze cents (2,75 \$) par livre pour le cuivre no 2;
- quinze cents (0,15 \$) par livre pour l'aluminium ferreux;

CONSIDÉRANT QUE le prix qui sera payé à la MRC pour chacun des métaux par Coteau Métal inc. sera déterminé en fonction de la fluctuation du marché boursier et que Coteau Métal inc. fera la démonstration des changements de prix unitaires pour chacun des métaux, et ce, de façon mensuelle;

CONSIDÉRANT QUE ce service n'engendrera pas de coût à la MRC pour la fourniture de conteneur(s), la collecte, le transport et la mise en marché des métaux ferreux et non ferreux;

POUR CES MOTIFS,

15-04-22-14

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'octroyer** un contrat à l'entreprise Coteau Métal inc. pour la fourniture de conteneur(s), le transport, la collecte, l'achat et la mise en marché des métaux ferreux et non ferreux en fonction de la quantité réelle amassée et valorisée à l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé à Vaudreuil-Dorion pour la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016 et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

11.2.6 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA RÉCUPÉRATION DES HALOCARBURES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le montant maximal prévu au contrat pour la collecte, le transport et la récupération des halocarbures est atteint;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir le service à l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé à Vaudreuil-Dorion et à l'organisme Le Carrefour de l'Espoir;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

CONSIDÉRANT qu'aucun soumissionnaire n'a répondu au premier appel d'offres public lancé en janvier 2015;

POUR CES MOTIFS,

15-04-22-15

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un deuxième appel d'offres public pour la collecte, le transport et la récupération des halocarbures.

Proposition adoptée.

11.2.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT 188-4, MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE DÉCLARATION DE COMPÉTENCES NUMÉROS 188, 188-1, 188-2 ET 188-3 : ADOPTION

ATTENDU la résolution numéro 14-10-08-21 du conseil extraordinaire du 8 octobre 2014 déléguant aux municipalités locales la compétence de la MRC relative à la collecte, le transport et la valorisation des résidus verts pour les années 2015-2016 avec des modalités d'application;

ATTENDU qu'un avis de motion a régulièrement été donné par monsieur Claude Pilon à la séance du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges du 25 février 2015;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC ont reçu copie du présent règlement en date du 23 février 2015 et du 17 avril 2015, de sorte qu'une demande de dispense de lecture a été accordée, tous les membres présents déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture, comme prévu par l'article 445 du Code municipal du Québec;

POUR CES MOTIFS,

15-04-22-16

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Danie Deschênes** et résolu qu'un règlement portant le numéro 188-4 **soit adopté** et qu'il **soit statué** par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 MODIFICATION RELATIVE AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES NON DANGEREUSES D'ORIGINE DOMESTIQUE

L'article 2.1 du Règlement numéro 188, tel que remplacé par l'article 1.2 du règlement numéro 188-1, est de nouveau remplacé par le suivant :

« 2.1 Cette déclaration de compétence ne s'applique pas à la collecte, au transport et à l'élimination des matières résiduelles non dangereuses d'origine domestique. »

ARTICLE 2 MODIFICATION RELATIVE AUX RÉSIDUS VERTS

L'article 2.2 du Règlement numéro 188, tel que remplacé par l'article 1 du Règlement numéro 188-3, est de nouveau remplacé par le suivant :

« 2.2 Par exception, cette déclaration de compétence ne s'applique pas, jusqu'au 31 décembre 2016, à l'égard de toutes les municipalités locales comprises dans le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à la collecte des résidus verts, à leur transport, à leur traitement et leur valorisation, étant entendu qu'elles fourniront sur leur territoire un service tel que décrit par la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Les municipalités locales doivent valoriser les résidus verts provenant de leur territoire en les transportant vers un site de compostage externe ou sur des terres agricoles, selon une entente avec les agriculteurs locaux. »

ARTICLE 3 ABROGATION DES ARTICLES 3.1 ET 3.2

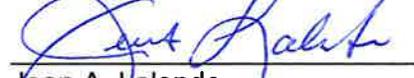
Le Règlement numéro 188 est modifié par l'abrogation de ses articles 3.1 et 3.2.

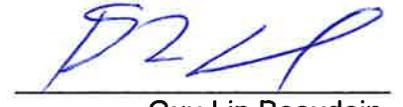


Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.


Jean A. Lalonde
Préfet


Guy-Lin Beaudoin,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le mercredi 22 avril 2015.

Entré en vigueur le _____

Proposition adoptée.

11.2.8 ADJUDICATION CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉCOCENTRE SATELLITE DE SAINT-ZOTIQUE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'appel d'offres de services professionnels pour la réalisation de l'Écocentre satellite dans la municipalité de Saint-Zotique;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-02-054 de la municipalité de Saint-Zotique;

POUR CES MOTIFS,

15-04-22-17

Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu d'**autoriser** le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité de Saint-Zotique à signer le contrat des services professionnels pour la réalisation de l'Écocentre satellite avec le plus bas soumissionnaire conforme, soit avec l'entreprise Pluritec ltée pour un total de 53 463,38 \$, incluant les taxes. Cette dépense, incluant les taxes nettes, sera remboursée par la MRC dès la réception de la facturation.

Proposition adoptée.

11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

Aucun sujet traité.

12.2 MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

12.2.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU PMAD NUMÉRO 167-15-1

AVIS de motion est par la présente donné par monsieur **Claude Pilon**, qu'à une séance subséquente du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement numéro 167-15-1 modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'être en concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM ».

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 NOMINATION DES ADMINISTRATEURS DE TOURISME SUROÏT

Le CLD a confirmé par lettre, la prolongation des mandats des administrateurs de Tourisme Suroît.

13.1.2 OCTROI DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU 1^{ER} APPEL DE PROJETS DU PACTE RURAL 3 : APPROBATION

CONSIDÉRANT la liste des projets soumis dans le cadre du Pacte rural 3 (2014-2019);



**Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse suite à l'appel de projets se terminant le 8 mars 2015 (1^{er} appel de projets);

POUR CES MOTIFS,

15-04-22-18

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Ed Prévost** et résolu **d'approuver** les projets suivants aux fins de subvention dans le cadre du huitième appel de projets du Pacte rural 3, selon les montants indiqués :

	DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	MONTANT OCTROYÉ (\$)
1	Comité d'action local de Vaudreuil-Soulanges (CAL VS)	<i>Voyager à travers les mots! - Conte mobile *</i>	13 000 \$
2	Centre Multidisciplinaire de la Cité des Jeunes (CMCJ)	<i>Horizon 2035: une génération pour bouger! *</i>	56 450 \$
3	Coopérative de solidarité du Suroît (CSUR)	<i>Fibre optique en milieu rural et dévitalisé *</i>	50 000 \$
4	CSUR LA TÉLÉ	<i>Réalisation de projets médiatiques participatifs en milieu rural</i>	60 000 \$
5	MRC de Vaudreuil-Soulanges (Fiduciaire - Carrefour de l'Espoir et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot)	<i>Projet-pilote « Collecte, transport et réemploi/valorisation des encombrants »</i>	43 200 \$
6	MRC de Vaudreuil-Soulanges (Fiduciaire - Nature Action, Rigaud, Sainte-Marthe et Très-Saint-Rédempteur)	<i>Mise en valeur naturelle et récréotouristique du tronçon « L'Envolée de Castor »*</i>	9 750 \$
7	CLD Vaudreuil-Soulanges (Fiduciaire - comité sur la politique de la ruralité)	<i>Promotion des projets du Pacte rural 2 (2007-2014)</i>	7 000 \$
8	Centre de réhabilitation Le nichoir	<i>Construction d'un immeuble pour les activités de réhabilitation des oiseaux chanteurs et d'éducation</i>	50 000 \$
9	OVPAC Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	<i>Bonification de l'offre de service pour le transport médical des personnes atteintes de cancer</i>	45 000 \$
10	Saint-Clet	<i>Positionnement du développement de la municipalité (plan stratégique)</i>	10 000 \$
TOTAL DES PROJETS ACCEPTÉS			344 400 \$

* Sous conditions

Proposition adoptée.

13.1.3 BILAN ANNUEL 2014 DES ACTIVITÉS DU PACTE RURAL : ADOPTION

CONSIDÉRANT le protocole d'entente du Pacte rural 3 (2014-2019) qui demande à la MRC de remettre annuellement au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) un rapport d'activités quant à la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT le rapport d'activités remis par Philippe Roy, conseiller en développement rural, pour l'année 2014 du Pacte rural 2 (en pièce jointe à la présente);

POUR CES MOTIFS,

15-04-22-19

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par madame **Denise Godin Dostie** et résolu **d'adopter** le rapport d'activités 2014 du Pacte rural 2.

Proposition adoptée.

13.1.4 RÉCAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE LA MRC DANS LE CADRE DU PACTE RURAL 2 : ADOPTION

CONSIDÉRANT l'attente d'une valeur de 2 446 330 \$ conclut avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du programme Pacte rural 2 (2007-2014);



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT le respect par la MRC de Vaudreuil-Soulanges des règles et modalités d'attribution des aides consenties par le MAMOT pour la mise en œuvre du Pacte rural 2 (2007-2014);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a, depuis l'entrée en vigueur de l'entente du Pacte rural 2 et le 31 mars 2014, soutenu financièrement quatre-vingt-onze (91) initiatives lors de treize (13) appels de projets pour des engagements totaux de 2 446 330 \$;

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC de déposer la liste finale des contributions financières qu'il a consenties dans le cadre du programme de subvention du Pacte rural 2, et ce, selon les redditions de compte remis par les bénéficiaires de ces subventions;

CONSIDÉRANT le document récapitulatif des engagements de la MRC produit par le MAMOT selon les informations du Pacte rural 2 de Vaudreuil-Soulanges inscrites au Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR);

POUR CES MOTIFS,

15-04-22-20

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'adopter** le récapitulatif des engagements de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le Pacte rural 2.

Proposition adoptée.

13.1.5 GOUVERNANCE TOURISTIQUE RÉGIONALE : DÉPÔT

Nous sommes en attente que le CLD nous revienne avec des propositions.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

14. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

15. CULTURE

15.1 SERVICE DE TRANSPORT POUR LE CONCERT DE L'OSM LE 23 JUILLET 2015 : DÉPÔT

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Ville de Pincourt, afin d'offrir un service de navette lors de la présentation d'un concert gratuit de l'Orchestre Symphonique de Montréal au parc Bellevue;

CONSIDÉRANT QUE ce sera un évènement majeur et qu'il importe s'assurer la fluidité de la circulation sur les artères principales;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande rencontre les critères d'admissibilité de la grille d'analyse de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 701 00 970;

15-04-22-21

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu d'accorder une aide financière de 2 000 \$.

Proposition adoptée.

15.2 SPECTACLE ENSEMBLE VOCAL LES ENCHANTEURS : DEMANDE D'APPUI FINANCIER

Les membres prennent connaissance de la demande, mais conviennent de ne pas donner suite, car il s'agit d'un évènement récurrent, sans caractère innovant.

15.3 CHŒUR ESPÉRANTO : DEMANDE D'APPUI FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE cette demande rencontre les critères d'admissibilité de la grille d'analyse de la MRC;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 701 00 970;

15-04-22-22

Il est proposé par monsieur **Daniel Beaupré**, appuyé par monsieur **Gilles Santerre** et résolu **d'accorder** une aide financière de 250 \$.

Proposition adoptée.

15.4 SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE VAUDREUIL-CAVAGNAL : DEMANDE D'APPUI FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE cette demande rencontre les critères d'admissibilité de la grille d'analyse de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 701 00 970;

15-04-22-23

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Gisèle Fournier** et résolu **d'accorder** une aide financière de 500 \$ à être affectée au fonds discrétionnaire du préfet.

Proposition adoptée.

15.5 LES AMIS DE LA CULTURE DE RIGAUD : DEMANDE D'APPUI FINANCIER

Les membres prennent connaissance de la demande, mais conviennent de ne pas donner suite, car il s'agit d'un évènement récurrent, sans caractère innovant.

15.6 LE CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES : DEMANDE D'APPUI FINANCIER

Les membres prennent connaissance de la demande, mais conviennent de ne pas donner suite, car la MRC a déjà subventionné cet organisme en 2015.

15.7 LE FESTIVAL DE CIRQUE DE VAUDREUIL-DORION : DEMANDE D'APPUI FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE cette demande rencontre les critères d'admissibilité de la grille d'analyse de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 701 00 970;

15-04-22-24

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'accorder** une aide financière de 15 000 \$ à être affectée au fonds des politiques de la MRC.

Proposition adoptée.

15.8 PROJET JEUNES LEADERS : DEMANDE D'APPUI FINANCIER

Les membres prennent connaissance de la demande, mais conviennent de ne pas donner suite, car il s'agit d'un évènement récurrent, sans caractère innovant.

16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1 FIBRE OPTIQUE : POSITIONNEMENT

ACTE DE CESSION : AUTORISATION POUR PROCÉDER À LA VENTE DE FIBRES EXCÉDENTAIRES (MRC-MRC)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) a conclu une entente avec certaines de ses municipalités locales, le 22 septembre 2004, pour l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunication à large bande passante;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoyait, entre autres, le partage des coûts d'implantation, d'exploitation et d'utilisation du réseau de télécommunication par câble de fibres optiques ainsi que la participation des municipalités au solde des coûts de construction et d'entretien des infrastructures et des équipements;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoyait également une délégation de compétence des municipalités locales en faveur de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'en date du 30 novembre 2004, la MRC, Télécommunications Xittel inc. (Xittel) et la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL) ont signé une convention pour la mise en place, l'entretien et le maintien d'un réseau de télécommunication par câble de fibres optiques;

CONSIDÉRANT QUE la convention du 30 novembre 2004 prévoit que chacune des Parties soit propriétaire exclusive du nombre de fibres optiques prévues pour chacun d'eux à l'exception des fibres excédentaires (FE) qui appartiendront au prorata des fibres détenues dans le tronçon à chacune des Parties;

CONSIDÉRANT QU'une convention est intervenue entre les parties le 6 juillet 2006, devant le notaire Armand Bolduc, pour la propriété d'un réseau de télécommunication par câble de fibres optiques, cette convention ayant été publiée à Vaudreuil, sous le numéro 13 479 350, en date du 11 juillet 2006;

CONSIDÉRANT QUE les Parties ont reconnu, dans la convention datée du 6 juillet 2006, que la MRC était propriétaire exclusive de certaines fibres qui ont fait l'objet d'ouverture de fiches immobilières au Registre des réseaux de services publics et des immeubles situés en territoire non cadastré, ainsi que des fibres excédentaires (FE);

CONSIDÉRANT QU'aux fins de publication, le droit de propriété des fibres excédentaires (FE) a été inscrit seulement au nom de la MRC sans mention relative au fait que la MRC détenait ces fibres excédentaires en copropriété indivise;

CONSIDÉRANT QUE deux municipalités de la MRC, membres de l'entente signée en septembre 2004, ont communiqué avec Xittel afin de raccorder des bâtiments municipaux soient :

- La Ville de Coteau-du-Lac en juillet 2010;
- La Ville de Saint-Lazare en août 2014;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de formaliser cette vente aux fins de sa publication et de faire intervenir à cet acte la CSTL et Xittel pour céder leur part indivise dans ces fibres excédentaires en pleine propriété à la MRC;

POUR CES MOTIFS,

15-04-22-25

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu que le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges **autorise** la vente des réseaux de télécommunication par câble de fibres optiques inscrits au nom de la MRC dont copie de l'acte de cession est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

Que la valeur des immeubles est établie à un montant total de seize mille cent quarante-six dollars et treize (16 146,13 \$), réparti comme suit :

- une somme de six mille trois cent soixante-quinze dollars et quarante-sept (6 375,47 \$) appartient déjà à la MRC;
- une somme de cinq mille sept cent cinquante-quatre dollars et soixante-quatorze (5 754,74 \$) que la MRC devra verser à la CSTL;
- une somme de quatre mille quinze dollars et quatre-vingt-douze (4 015, 92\$) que la MRC devra verser à Xittel;

Que les frais récurrents mensuels pour l'exploitation des réseaux soient ajustés en fonction des dates de mise en opération des fibres;

D'autoriser le préfet et le directeur général à signer l'acte de cession en faveur de la MRC.

Proposition adoptée.

ACTE DE CESSION : AUTORISATION POUR PROCÉDER À LA VENTE DE FIBRES EXCÉDENTAIRES (MRC-XITTEL)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) a conclu une entente avec certaines de ses municipalités locales, le 22 septembre 2004,



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

pour l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunication à large bande passante;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoyait, entre autres, le partage des coûts d'implantation, d'exploitation et d'utilisation du réseau de télécommunication par câble de fibres optiques ainsi que la participation des municipalités au solde des coûts de construction et d'entretien des infrastructures et des équipements;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoyait également une délégation de compétence des municipalités locales en faveur de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'en date du 30 novembre 2004, la MRC, Télécommunications Xittel inc. (Xittel) et la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL) ont signé une convention pour la mise en place, l'entretien et le maintien d'un réseau de télécommunication par câble de fibres optiques;

CONSIDÉRANT QUE la convention du 30 novembre 2004 prévoit que chacune des Parties soit propriétaire exclusive du nombre de fibres optiques prévues pour chacun d'eux à l'exception des fibres excédentaires (FE) qui appartiendront au prorata des fibres détenues dans le tronçon à chacune des Parties;

CONSIDÉRANT QU'une convention est intervenue entre les parties le 6 juillet 2006, devant le notaire Armand Bolduc, pour la propriété d'un réseau de télécommunication par câble de fibres optiques, cette convention ayant été publiée à Vaudreuil, sous le numéro 13 479 350, en date du 11 juillet 2006;

CONSIDÉRANT QUE les Parties ont reconnu, dans la convention datée du 6 juillet 2006, que la MRC était propriétaire exclusive de certaines fibres qui ont fait l'objet d'ouverture de fiches immobilières au Registre des réseaux de services publics et des immeubles situés en territoire non cadastré, ainsi que des fibres excédentaires (FE);

CONSIDÉRANT QU'aux fins de publication, le droit de propriété des fibres excédentaires (FE) a été inscrit seulement au nom de la MRC sans mention relative au fait que la MRC détenait ces fibres excédentaires en copropriété indivise;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a autorisé les trois projets de Xittel :

- Caisses Desjardins;
- SRPD (fibre noire);
- COGECO;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de formaliser cette vente aux fins de sa publication et de faire intervenir à cet acte la CSTL;

POUR CES MOTIFS,

15-04-22-26

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu que le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges **autorise** la vente des réseaux de télécommunication par câble de fibres optiques inscrits au nom de la MRC dont copie de l'acte de cession est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

Que la valeur des immeubles est établie à un montant total de cinquante-cinq mille quatre cent cinquante-deux dollars et quatre-vingt-six (55 452,86 \$), réparti comme suit :

- une somme de neuf mille trois cent soixante-deux dollars et soixante-quatorze (9 362,74 \$) appartient déjà à Xittel;
- une somme de seize mille trois cent quatre-vingt-quatre dollars et cinquante-six (16 384,56 \$) que Xittel devra verser à la CSTL;
- une somme de vingt-neuf mille sept cent cinq dollars et cinquante-six (29 705,56 \$) que Xittel devra verser à la MRC;

Que les frais récurrents mensuels pour l'exploitation des réseaux soient ajustés en fonction des dates de mise en opération des fibres;

D'autoriser le préfet et le directeur général à signer l'acte de cession en faveur de Xittel.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

ENTENTE DE PRINCIPE : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) a conclu une entente avec certaines de ses municipalités locales, le 22 septembre 2004, pour l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunication à large bande passante;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoyait, entre autres, le partage des coûts d'implantation, d'exploitation et d'utilisation du réseau de télécommunication par câble de fibres optiques ainsi que la participation des municipalités au solde des coûts de construction et d'entretien des infrastructures et des équipements;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoyait également une délégation de compétence des municipalités locales en faveur de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'en date du 30 novembre 2004, la MRC, Télécommunications Xittel inc. (Xittel) et la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL) ont signé une convention pour la mise en place, l'entretien et le maintien d'un réseau de télécommunication par câble de fibres optiques;

CONSIDÉRANT QU'en date du 18 février 2015, Xittel demandait à la MRC et à la CSTL une confirmation à l'effet qu'ils consentaient au transfert des droits et obligations de Xittel dans la Convention, le tout conformément à l'article 14 de la Convention;

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue en date du 14 avril 2015;

POUR CES MOTIFS,

15-04-22-27

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu que le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges **entérine** la signature de l'entente de principe intervenue entre les parties en date du 14 avril 2015.

Proposition adoptée.

16.2 BINGO LA PRESQU'ÎLE - CAUTIONNEMENT : SUIVI

CONSIDÉRANT QUE la résolution 12-05-23-18 du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Bingo de la Presqu'île a cessé ces opérations en mars dernier;

CONSIDÉRANT QU'il restait un solde résiduaire de 4 663,77 \$, au prêt que la MRC avait cautionné, en date du 9 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au surplus accumulé non réservé;

15-04-22-28

Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu que le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges autorise le paiement du solde résiduaire.

Proposition adoptée.

16.3 FONDATION DU CSSS DE VAUDREUIL-SOULANGES - DEMANDE DE COMMANDITE AU SALON DES VINS DE VAUDREUIL-SOULANGES : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT les divers forfaits de commandite disponibles;

CONSIDÉRANT QU'une commandite de niveau « Argent » se chiffre à 1 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 701 00 970;

15-04-22-29

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu que le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges **commandite** cet événement pour un montant de 1 000 \$ à être affectée au fonds discrétionnaire du préfet.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

16.4 ESSAIS HYDROSTATIQUES SUR LA LIGNE 9B : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT que le 6 mars 2014, l'Office national de l'énergie (ONÉ) a émis l'ordonnance XO-E101-003-2014 afin d'approuver le projet d'Enbridge sous réserve du respect de 20 conditions, sans imposer pour le moment des essais hydrostatiques sur les tronçons de la canalisation 9 qui existent déjà, mais en spécifiant qu'il étudiera les dépôts faits par la compagnie en conformité avec les conditions 9, 10 et 11 pour déterminer s'il doit l'obliger à effectuer de tels essais;

CONSIDÉRANT que la réglementation canadienne sur les pipelines exige la réalisation d'un essai hydrostatique avant la mise en service d'un nouvel oléoduc;

CONSIDÉRANT que selon l'ONÉ, cette technique vise à confirmer l'intégrité structurale de la conduite et sert de base à l'établissement, par l'ONÉ, de la pression maximale de service du pipeline;

CONSIDÉRANT que lors des audiences publiques sur ce projet tenues en octobre 2013, le gouvernement de l'Ontario proposait à l'ONÉ « d'imposer la réalisation d'un test hydrostatique sur l'ensemble de l'oléoduc 9B avant que le projet ne soit autorisé et que les résultats de ce test soient pris en compte dans la décision de l'ONÉ d'approuver ou non le projet »;

CONSIDÉRANT que le 4 décembre 2013, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a présenté un mémoire à la Commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (la CAPERN), dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques en vue d'étudier l'acceptabilité pour le Québec du projet proposé par Enbridge Pipelines inc. sur le renversement vers l'est du flux de l'oléoduc 9B situé entre North Westover et Montréal;

CONSIDÉRANT qu'Enbridge a procédé à plusieurs excavations pour examiner les bosses, fuites et trous de la canalisation 9B sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que lors de cette commission parlementaire, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) recommandait au gouvernement du Québec de s'inspirer des demandes faites par l'Ontario, notamment en ce qui a trait aux essais hydrostatiques;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la tenue de ladite commission, la CAPERN a déposé un rapport en décembre 2013, recommandant la réalisation du projet de la compagnie Enbridge, tout en émettant 18 conditions, dont l'obligation d'effectuer un test hydrostatique pour vérifier l'état de la canalisation 9B;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'invitation formulée par la Communauté métropolitaine de Montréal, la MRC de Vaudreuil-Soulanges participe activement aux travaux du comité de vigilance métropolitain, composé de représentants des villes et des MRC concernées par le projet d'Enbridge, et dont le mandat est de faire le suivi des conditions fixées par l'Office national de l'énergie;

CONSIDÉRANT que la conduite 9B a été installée en 1975 et que des questionnements persistent quant aux dommages potentiels au pipeline, advenant une hausse de la pression du pétrole transporté;

15-04-22-30

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu ce qui suit :

- **Que** la MRC de Vaudreuil-Soulanges demande à l'Office national de l'énergie (ONÉ) de soumettre publiquement sa recommandation face au respect des conditions 9, 10 et 11 de l'ordonnance XO-E101-003-2014, concernant le programme d'essais sous pression de la compagnie Enbridge;
- **Que** le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges demande à l'ONÉ d'imposer la réussite d'un essai hydrostatique avant la mise en service du projet d'Enbridge et ce, en lien avec la condition 11 de son ordonnance émise le 6 mars 2014;
- **Que** le conseil de la MRC demande à ce que ledit test hydrostatique, administré au Québec par la régie du bâtiment, soit réalisé tel que décrit dans le code B31 de tuyauterie sous pression de l'American society of mechanical engineer (ASME);



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

- **Que** le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges demande à l'ONÉ de ne pas autoriser la mise en service du projet d'inversion du flux et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9B tant et aussi longtemps que les 30 conditions imposées (par l'ONÉ) n'auront pas été rencontrées par la compagnie Enbridge;
- **Que** copie de la présente soit acheminée à :
 - Monsieur Peter Watson, président, Office national de l'énergie
 - L'honorable Greg Rickford, ministre des Ressources naturelles du Canada
 - Monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable de la région des Laurentides
 - Monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement, et de la lutte contre les changements climatiques
 - Monsieur Denis Coderre, président, Communauté métropolitaine de Montréal
 - Madame Lucie Charlebois, Députée de Soulanges et ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique
 - Madame Marie-Claude Nichols, Députée de Vaudreuil et adjointe parlementaire du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (volet politique nationale de l'eau)
 - Monsieur Scott Pearce, préfet, MRC d'Argenteuil
 - Monsieur Paul Larocque, préfet, MRC Thérèse-De Blainville
 - Monsieur Jean Bouchard, préfet, MRC Mirabel
 - Monsieur Richard Lehoux, président, Fédération québécoise des municipalités
 - Madame Suzanne Roy, président, Union des municipalités du Québec
 - 23 municipalités locales de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

Proposition adoptée.

16.5 KIOSQUE TOURISME À L'ÎLE-PERROT

Monsieur Marc Roy mentionne que le kiosque touristique de L'Île-Perrot est l'un des plus achalandés dans le secteur. Il propose que quelqu'un soit en poste de 3 à 4 jours par semaine afin de faire la promotion des attraits touristiques de la MRC. Pour ce faire, il demande une aide financière afin d'assurer les opérations dudit kiosque. Monsieur le directeur général mentionne qu'il va entrer en contact avec le CLD étant donné que la responsabilité en matière touristique leur a été confiée. Monsieur le préfet mentionne que l'on reviendra à monsieur Marc Roy sur ce point.

17. RAPPORT DES ÉLUS

17.1 COMITÉ DES MUNICIPALITÉS RIVERAINES DU SAINT-LAURENT : M. CHIASSON

Monsieur Yvon Chiasson fait un retour sur la dernière rencontre du comité. Il mentionne, entre autres, qu'il fut question des stratégies maritimes qui entraînent des problématiques telles que l'érosion des berges. Les impacts financiers découlant de la mise aux normes des infrastructures pour les petites municipalités qui ont une grande superficie donnant sur les berges ont également été traités lors de cette rencontre.

17.2 PROJET PILOTE - ALERTES INFORMATISÉES : INFORMATION

Monsieur Patrick Bousez informe les membres du conseil que la firme Cauca a jusqu'à 100 000 \$ à investir dans un projet pilote qui permettrait des communications directement des véhicules d'incendie aux bureaux de Cauca. La firme veut réaliser son projet pilote dans deux municipalités qui offrent un service de premiers répondants avec un nombre d'appels suffisant afin de bien valider l'efficacité du système. Il mentionne que la firme Cauca fera un appel à toutes les municipalités et villes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de connaître leur intérêt.

17.3 COMITÉ D'INSALUBRITÉ MORBIDE

Monsieur Robert Grimaudo mentionne qu'une convocation sera envoyée aux directeurs généraux et urbanistes de la MRC pour une rencontre ayant pour but d'expliquer la trajectoire préconisée par le comité portant sur l'insalubrité morbide. Il mentionne qu'il sera important que les personnes invitées soient présentes à cette rencontre qui devrait avoir lieu au centre communautaire de Saint-Lazare. L'invitation sera envoyée par madame Myriam Tessier du CSSS.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudeuil-Soulanges

17.4 FONDS DE VOIRIE RÉGIONAL

Monsieur Yvon Bériault mentionne que le processus de sélection des inspecteurs du fonds de voirie régional est entamé. Il ajoute que des panneaux aimantés seront installés sur leur véhicule, ainsi que des dossards orange et des casques de sécurité, identifiés soit à la MRC ou au fonds de voirie seront fournis aux inspecteurs cette année.

17.5 PROJET PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Monsieur Hans Gruenwald Jr fait un suivi sur le projet partenariat public-privé qui concerne la halte routière située sur son territoire. Il mentionne qu'ils sont en voie de régler la problématique, qui perdure depuis trop longtemps, concernant les sommes qui leur sont dues. Monsieur Patrick Bousez ajoute qu'ils sont présentement en négociation avec le gouvernement du Québec afin d'en arriver à une entente pour la halte routière située sur leur territoire.

17.6 GRANDE-BOUCLE

Messieurs Daniel Beaupré, Yvan Cardinal et Guy Pilon annoncent qu'il y aura une conférence de presse de La Grande Boucle le mardi 5 mai prochain. Ils mentionnent également de rappeler aux gens l'importance de bouger.

17.7 SAINT-LAZARE AU GALOP

Monsieur Robert Grimaudo mentionne qu'il y aura une activité intitulée « Saint-Lazare au galop » organiser par la ville de Saint-Lazare les 7-8-9 août 2015. Pour l'occasion le noyau villageois sera décoré en style « Far West ». Cet événement d'importance, misant sur l'héritage équestre et patrimonial de la ville de Saint-Lazare, sera présenté annuellement.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Madame Lorraine Caron, résidente de Saint-Lazare et représentante du groupe « Les citoyens au courant », félicite la MRC pour l'adoption d'une résolution en appui à la MRC d'Argenteuil afin de demander des tests hydrostatiques.

Messieurs Michel Poirier, président du club de motoneigiste et Michel St-Louis, résident de Saint-Lazare et président du Club Quad mentionnent qu'il y a plusieurs nouveaux sentiers à réaliser dans la région et ils sollicitent l'appui financier de la MRC afin d'y parvenir. Monsieur le préfet mentionne que la demande sera analysée par le comité d'aménagement de la MRC et que le CLD sera consulté également afin d'étudier les différentes possibilités. Nous prendrons leurs coordonnées pour obtenir plus de détails au sujet de la demande et leur reviendrons suite aux différentes analyses.

19. CLÔTURE OU AJOURNEMENT

15-04-22-31

Il est proposé par monsieur **Daniel Beaupré**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **que** la séance **soit levée** à 20 h 46.

Proposition adoptée.


JEAN A. LALONDE
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier